Délibération n° 2026 - 063

Communauté de communes

Finances - Economie - Marchés publics et travaux

OBJET : Décision modificative n° 1 budget principal

EXPOSE

Par délibération en date du 26 juin 2025, la Communauté de Communes a décidé d'acquérir auprès de la Ville de Châteaubriant les locaux situés sur la parcelle cadastrée BH n°186 au 23-25 rue du château à Châteaubriant pour la création d'une offre d'hébergement à destination des cyclotouristes.

Le pôle d'évaluation domaniale de la direction régionale des finances publiques a estimé la valeur de ce bien à 125 000 euros HT. Cependant, considérant l'intérêt communautaire de la réalisation d'un tel équipement, la Ville de Châteaubriant a proposé à la Communauté de Communes une cession au prix de l'euro symbolique.

Dans le cadre d'une acquisition à l'euro symbolique, il est toutefois nécessaire d'intégrer le terrain pour sa valeur réelle dans l'actif de la Communauté de Communes par des écritures d'ordre d'une valeur identique en recettes et en dépenses.

En conséquence, il convient de modifier le budget 2026 voté le 26 février 2026 de manière à prévoir au chapitre 041 des crédits suffisants. Les crédits budgétaires seraient modifiés comme suit :

Dépenses d'investissement			
Chapitre	**Article**	**Objet**	**Montant**
041	2115	Terrains bâtis	125 000,00 €
Total			**125 000,00 €**

Recettes d'investissement			
Chapitre	**Article**	**Objet**	**Montant**
041	13241	Subv. non transf. Communes membres du GFP	125 000,00 €
Total			**125 000,00 €**

Ce dossier a été examiné lors de la Commission « Finances – Economie – Marchés publics et travaux » réunie le 23 septembre dernier.

Délibération n° 2026 - 063

DECISION

Compte tenu de ce qui précède, le Conseil Communautaire décide :

1) d'approuver la décision modificative n°1 du budget principal telle que présentée ci-dessus,

2) d'autoriser M. le Président ou M. le Vice-Président délégué à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Les propositions sont adoptées à l'unanimité

Fait et délibéré à Châteaubriant,
Le 8 octobre 2026

Le secrétaire de séance

Pierre-Louis DOUART

Le Président

Alain HUNAULT

AR-Préfecture

044-200072726-20261009-9-DE

Acte certifié éxécutoire

Réception par le Préfet : 09-10-2026

Publication le : 09-10-2026

Le Président,

Alain HUNAULT

Communauté de communes

Membres titulaires en exercice : 54

L'an deux mille vingt-six, le huit octobre à dix-sept heures trente, les membres de la Communauté de Communes de Châteaubriant–Derval se sont réunis à Châteaubriant – au siège de la communauté de communes- sur convocation adressée le premier octobre deux mille vingt-six et sous la Présidence de M. Alain HUNAULT.

Communes	Conseillers Communautaires	Prés.	Abs.	Exc.	Donne pouvoir à	Nom de la personne
LA CHAPELLE GLAIN	M. Matthieu HAMARD	X				
CHATEAUBRIANT	M. Alain HUNAULT	X				
	Mme Catherine CIRON	X				
	M. Jean-Luc MARSOLLIER	X				
	Mme Jacqueline BOMBRAY	X				
	M. Elias AMIOUNI	X				
	Mme Christine BOURDEL	X				
	M. Georges-Henri NOMARI	X				
	Mme Elisabeth RICHET			X	P	Mme Julie COTTINEAU
	M. Jean-Louis ARQUIER	X				
	Mme Julie COTTINEAU	X				
	M. Maxime HUPEL	X				
	Mme Anne LEGRAIS-OZBERK	X				
DERVAL	M. Dominique DAVID	X				
	M. Michel HORHANT			X	P	Mme Jacqueline LEBLAY
	Mme Jacqueline LEBLAY	X				
	Mme Anaïck GOUJON	X				
ERBRAY	Mme Isabelle DUFOURD-BOUCHET	X				
	M. Pierre-Louis DOUART	X				
	Mme Stéphanie DRUART	X				
FERCE	Mme Marie-Amélie THOMEROT	X				
LE GRAND AUVERNE	M. Yoan VETU	X				
ISSÉ	M. Jean-Marc LALLOUÉ	X				
	Mme Béatrice PIERRISNARD	X				
JANS	Mme Marie-Irène BOUIN	X				
	M. Franck DELAMARRE	X				
JUIGNE DES MOUTIERS	M. Christian RATTAZI	X				

LOUISFERT	M. Alain GUILLOIS	X				
LUSANGER	M. Yves FROMENTIN	X				
	Mme Valérie CARTERON	X				
MARSAC SUR DON	Mme Géraldine PINSON-LERAY	X				
	M. Dominique POUPARD	X				
LA MEILLERAYE DE BRETAGNE	M. Samuel PLOTEAU	X				
	Mme Sylvie VANRENTERGHEM	X				
MOIDON LA RIVIERE	M. Patrick GALIVEL	X				
	Mme Marie-Josèphe LEMAITRE	X				
MOUAIS	M. Yvan MENAGER	X				
NOYAL SUR BRUTZ	Mme Edith MARGUIN	X				
PETIT AUVERNE	M. Jean-Pierre DESFOSSES			X	P	M. Olivier POIRIER
ROUGE	Mme Jeannette BOISSEAU	X				
	M. Olivier PARIS	X				
	M. Michaël VERDIER		X			
RUFFIGNE	Mme Anita BONNIER	X				
SAINT AUBIN DES CHATEAUX	M. Michel GAUVIN	X				
	Mme Anne FAUCHEUX	X				
SAINT JULIEN DE VOUVANTES	M. Jean-Michel CHEVALIER	X				
SAINT VINCENT DES LANDES	M. Anthony DEVALET	X				
	Mme Karine LEROUX	X				
SION LES MINES	M. Bruno DEBRAY			X	P	Mme Martine CHEVALIER
	Mme Martine CHEVALIER	X				
SOUDAN	M. Hubert POTIER	X				
	Mme Nathalie PIGRÉE			X	P	M. Hubert POTIER
SOULVACHE	Mme Sandra HERSANT	X				
VILLEPOT	Mme Mélaine CHESNOT	X				

Secrétaire de Séance : M. Pierre-Louis DOUART

M. Georges-Henri NOMARI est arrivé à 18 h 07 lors de la lecture de la délibération n°064 relative au Rapport thématique régional de la Chambre Régionale des Comptes – La Gouvernance institutionnelle des Collectivités territoriales et de leurs groupements

AR-Préfecture

044-200072726-20261009-9-DE

Acte certifié éxécutoire

Réception par le Préfet : 09-10-2026

Publication le : 09-10-2026

Le Président,

Alain HUNAULT